

Parc éolien : ces maires en colère

Des communes du Morbihan viennent d'être invitées à se prononcer sur l'atterrage des éoliennes en Bretagne Sud. Elles disent non et leurs maires s'en expliquent.

Véronique Le Bagousse

● Deux parcs éoliens flottants, au large de Groix et de Belle-Ile, devraient produire de l'électricité vers 2032. Le premier a été confié au consortium Pennavel. Pour le deuxième, l'attribution est prévue en fin d'année. Les communes littorales du Morbihan concernées par le projet ont été invitées à donner leur avis. Mais les maires de ces communes en ont ras-le-bol d'être aussi maltraités. « C'est un foutage de gueule. Aucune réunion n'a été organisée autour du sujet et, là, on nous presse de donner notre avis sur différentes consultations relatives au projet d'atterrage et ce, dans les trois semaines, sans quoi on considérera que c'est un avis favorable. » Stéphanie Doyen, maire de Saint-Pierre-Quiberon, dont le conseil municipal a rendu un avis négatif sur le projet, ne mâche pas ses mots. Elle est rejointe par Domini-



Les éoliennes offshore du parc allemand de Wikinger, en mer baltique, préfigurent ce que sera le parc éolien... Photo Julien Molla

que Riguïdel, maire d'Erdeven.

Pot de terre contre pot de fer

« Dans l'absolu, je ne suis pas contre les éoliennes, dans la mesure où l'on me prouve leur efficacité, l'intérêt de ce projet et le choix de l'emplacement. » Stéphanie Doyen et les élus du territoire rappellent que ce projet colossal, tel qu'il est prévu, affectera durablement l'écosystème. Un argument que reprend Annaïck Huchet,

présidente de la communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer. Bien décidée à se battre avec ses armes jusqu'au bout, elle ajoute : « C'est le pot de terre contre le pot de fer mais j'ai bien l'intention d'aller à la réunion en préfecture, la semaine prochaine, pour un comité de pilotage afin de faire valoir notre point de vue. » Même si le projet éolien est, lui, acté depuis 2022, il reste encore quelques moyens de se faire entendre.

« On parle de fracture démocratique dans notre pays ? Ce projet en est la parfaite illustration. Tout est décidé en haut lieu. Et, nous, on subit. »

STÉPHANIE DOYEN, MAIRE
DE SAINT-PIERRE-QUIBERON

« On parle de fracture démocratique dans notre pays ? Ce projet en est la parfaite illustration. Tout est décidé en haut lieu. Et, nous, on subit », continue Stéphanie Doyen. Elle a fait sensation au 107^e congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, cette semaine à Paris. « J'ai pris la parole lors de la conférence et j'ai interpellé Mathieu Lefèvre, ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, pour demander que les maires soient davantage consultés. Les services de l'État ne sont pas à la hauteur, nous sommes face à une véritable catastrophe écologique », poursuit la maire de Saint-Pierre-Quiberon.

Des avis qui comptent ou non ?

En attendant, les maires, résignés, ont l'impression de se battre contre des moulins à vent. « On ne se fait aucune illusion même si l'avis est obligatoire et qu'il sera négatif, le préfet et les services de l'État n'en tiendront pas compte. Mais, au moins, on aura refusé. »

Si ces communes, auxquelles il faut ajouter Quiberon, ont choisi de se prononcer directement pour montrer leur désapprobation, d'autres moins touchées, comme Carnac, se rangent derrière la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, qui vient de préciser : « Faute de pouvoir délibérer dans les délais imposés, AQTA indique que cette absence d'avis ne saurait valoir accord tacite et émet un avis réservé sur l'ensemble des procédures engagées ».